



FONDS TRANSMISSION & FRATERNITÉ

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011  
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

Siège social : 19 cité Voltaire – 75011 PARIS

N° SIRET : 752 109 769 00014

*contact@transmissionfraternite.org*

Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

## RAPPORT ANNUEL 2020

### Rappel

L'association Les petits frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit, pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les petits frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Les petits frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.

Le Fonds Transmission et Fraternité a ainsi été déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011 et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011.

## ACTIVITES 2020

Cette année 2020 aura été particulière à bien des égards, en raison de la crise sanitaire due au COVID-19 et des précautions indispensables liées aux confinements :

- le Fonds Transmission et Fraternité a pu continuer ses activités, tant du point de vue du suivi des dossiers déjà en cours que de celui des nouveaux projets qui lui ont été soumis, ceci parce que son organisation était, depuis son origine, en grande partie dématérialisée : échanges par téléphone, courriels ou internet pour les membres du Conseil, dépôt des dossiers sur un site ad hoc.
- Nous n'avons pas pu, malheureusement, rencontrer les responsables des associations qui sollicitaient notre aide financière comme nous nous réjouissions de le faire les années précédentes.

De nombreuses associations ont vu leurs activités « gelées », mais bon nombre d'entre elles ont imaginé de nouveaux dispositifs leur permettant quand même d'apporter de l'aide aux plus démunis, aux personnes âgées isolées en EHPAD, aux plus fragiles durement touchés par cette crise inédite.

On en trouvera trace dans les pages suivantes.

Le Conseil d'administration du Fonds s'est réuni six fois en 2020 :

- 20 février,
- 3 avril (\*),
- 26 mai (\*),
- 1 juillet (\*),
- 13 octobre,
- 21 décembre (\*)

(\*) Plusieurs de ces Conseils se sont tenus, totalement ou partiellement, par conférence téléphonique ou vidéo-conférence.

### ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS

Au cours de l'année 2020, 31 nouveaux dossiers ont été enregistrés sur notre site internet <http://www.transmissionfraternite.org/>.

Il convient d'y ajouter 6 dossiers, arrivés tardivement en 2019 après le dernier Conseil de l'année, et traités en 2020.

**Ce sont donc 37 dossiers (32 en 2019) que nous décomptons pour l'exercice, avec des destinées diverses :**

**29 dossiers** ont été examinés par le Conseil d'administration du Fonds Transmission et Fraternité, et ont donné lieu à :

- 24 engagements pour un total de 490 000 €. (*En 2019 : 22 projets pour 440 600 €*),  
Une association a été financée deux fois dans l'année (une demande déposée en novembre 2019, une fin 2020).
- 1 annulation : initialement retenue, l'association Tandem (2019/026) nous a informés renoncer à son projet. La subvention de 6 000 € a donc été annulée.

On retiendra donc les chiffres suivants pour 2020 :

**23 dossiers soutenus pour 484 000 €**

- 5 refus (*En 2019, 2 projets refusés*)

On trouvera le détail de ces projets dans les tableaux qui suivent.

Les **8 autres dossiers**, non examinés par le Conseil en 2020, se répartissent ainsi :

- 1 dossier a fait l'objet d'un refus immédiat : Handi'vision sport évènement - 2020/003 - Le projet présenté, tout à fait honorable, se trouvait très éloigné de nos priorités 2020. Il était donc inutile de demander à l'association les pièces manquantes. Un refus immédiat a été adressé à l'association.
- 1 dossier a été annulé : 2020/004 - Fondacio France : 9 mois après son ouverture, le dossier n'était pas complété en dépit de notre mail de relance resté sans réponse.
- 2 demandes ont fait l'objet de refus (avant le Conseil) : pour l'un (2020/028 - ASP OMEGA LILLE) l'association n'était pas éligible au régime du mécénat ; pour l'autre (Handi'Chiens - 2020/037), la demande était prématurée, la convention du premier dossier n'étant pas encore signée...°
- 1 dossier (2020/019 Calypso Staf), toujours en attente, ne sera instruit que lorsque nous aurons reçu le compte-rendu d'utilisation des fonds de la première subvention
- 3 dossiers ont été déposés ou finalisés par les associations après la date du dernier Conseil, et seront traités en 2021. Il s'agit de :
  - Barque to the future 2020/034,
  - Lire pour en sortir 2020/035,
  - Escales solidaires 2020/036. Les instructeurs ont été nommés.

| <b>Au 31/12/2020</b> | <b>Nombre<br/>de dossiers non vus<br/>en CA</b> | <b>Nombre<br/>de dossiers traités<br/>en CA</b> |
|----------------------|---|---|
| Retenus              | 0   | 23  |
| À traiter en 2021    | 4   | -   |
| Refus                | 2   | 5   |
| Annulation           | 2   | 1   |
| <b>Total</b>         | <b>8</b>  | <b>29</b>                                       |

### **La vie d'une demande de subvention**

Tous les dossiers ont été soumis via le site Internet dont dispose le Fonds.

Les associations doivent se présenter, exposer leur projet et les motifs de la demande de subvention, et fournir un ensemble de pièces administratives (déclaration au J.O., statuts, rapport et compte antérieurs, prévisionnel, etc.)

Pour tout projet introduit, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat, témoignant du fait que l'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droits à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts.

Les associations demandeuses ont toutes été contactées (la plupart par téléphone, en cette année de COVID, quelques-unes lors d'une rencontre ou d'une visite dans leurs locaux) pour discuter de leurs activités et projets. Cet échange se déroule entre un instructeur du Fonds, et, pour l'association, un membre du Conseil d'administration et/ou le responsable du projet. Les instructeurs du Fonds s'attachent, dans la quasi-totalité des cas, à produire un rapport écrit.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci est formalisée par un courrier, accompagné, pour les accords, d'une convention précisant toutes les conditions particulières (montants, tranches, conditions, etc.) relatives à l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun versement n'a été effectué sans que cette convention ne soit signée.

De plus, la subvention peut être morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice courant ou le(s) suivant(s). Les versements sont effectués sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, etc.), ce qui permet de suivre l'évolution du projet dans le temps.

En termes de communication et d'information, chaque dossier retenu a fait l'objet d'un court article sur notre site, exposant les activités de l'association, son projet, le montant de la subvention allouée et un lien vers son propre site web si la structure en dispose.

Ces informations sont accessibles à tous par l'onglet « Associations soutenues », <http://www.transmissionfraternite.org/les-associations-soutenues.html>

Enfin, nous demandons, dans un délai raisonnable après le dernier paiement (et en fonction du calendrier qui nous a été soumis pour le projet soutenu), que l'association nous adresse un compte rendu d'utilisation des fonds.

A cette fin, nous lui adressons une trame, identique pour toutes les associations soutenues, que nous personnalisons uniquement en rappelant les objectifs initiaux affichés par l'association, et que l'association doit remplir en ligne.

Cette trame est disponible en annexe du présent rapport.

Les instructeurs de ces dossiers ou tout membre intéressé est informé dans notre extranet de l'arrivée de ce compte-rendu ; il peut en prendre connaissance à sa convenance, toujours dans l'extranet.

| <b>Associations ayant obtenu un accord de financement en 2020</b> |                              |               |                   |                            |
|---|------------------------------|---------------|-------------------|----------------------------|
| <b>Association</b>  | <b>Ville</b>                 | <b>Projet</b> | <b>Date du CA</b> | <b>Subvention accordée</b> |
| Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer                                   | Dijon                        | 2019/022      | 20/02             | 30 000                     |
| Banque Alimentaire du Bas-Rhin                                    | Illkirch-<br>Graffenstaden   | 2019/024      | 20/02             | 15 000                     |
| Savoirs pour réussir Paris  | Paris                        | 2019/025      | 20/02             | 40 000                     |
| Petites Cantines Metz   | Metz                         | 2019/027      | 20/02             | 25 000                     |
| Vivre les initiatives Ensemble                                    | La Chapelle-sous-<br>Aubenas | 2020/001      | 20/02             | 10 000                     |
| Magie à l'hôpital   | Tours                        | 2020/002      | 20/02             | 10 000                     |
| Maison St Joseph  | Vernaison                    | 2020/006      | 03/04             | 15 000                     |
| Champ libre   | Paris                        | 2020/007      | 03/04             | 8 000                      |
| Lazare  | Nantes                       | 2020/008      | 26/05             | 50 000                     |
| Proximité   | Saint Denis                  | 2020/009      | 03/04             | 40 000                     |
| Le Carillon   | Paris                        | 2020/010      | 26/05             | 30 000                     |

## Associations ayant obtenu un accord de financement en 2020 (suite)

| Association  | Ville      | N° projet | Date du CA | Subvention accordée |
|--|------------|-----------|------------|---------------------|
| Rivage   | Versailles | 2020/020  | 01/07      | 12 000              |
| Observatoire International des Prisons - section française | Paris      | 2020/021  | 01/07      | 20 000              |
| Entraide et Solidarités                                    | Tours      | 2020/022  | 13/10      | 10 000              |
| Association de Santé Mentale Val d'Oise Est                | Gonesse    | 2020/023  | 13/10      | 20 000              |
| Handi'chiens   | Vineuil    | 2020/025  | 21/12      | 20 000              |
| Les Amis de Jeudi Dimanche                                 | Lannilis   | 2020/026  | 13/10      | 25 000              |
| Les Méridiennes  | Tours      | 2020/027  | 13/10      | 3 000               |
| Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer                            | Dijon      | 2020/029  | 21/12      | 25 000              |
| En Casa  | Lourdes    | 2020/030  | 21/12      | 11 000              |
| Cie Les Petits Mouchoirs                                   | Pau        | 2020/031  | 21/12      | 20 000              |
| Flamme en Rose   | Tours      | 2020/032  | 21/12      | 15 000              |
| UP for Humanness   | Paris      | 2020/033  | 21/12      | 30 000              |

Pour ces 23 subventions (21 en 2019), d'un montant total de 484 000 €, la moyenne s'élève à un peu plus de 21 000 € (un peu moins de 21 000€ en 2019) ; la médiane (autant de projets au-dessus qu'en dessous de ce montant) se situe à 20 000 € (comme en 2019).

La moitié des associations (12/23) ont obtenu, à quelques euros près, la subvention demandée.

Trois associations ont obtenu plus que le montant initial demandé, pour des raisons diverses :

- Le Fonds a préféré soutenir deux exercices, compte tenu de l'intérêt du projet et de la modicité de la somme demandée.
- Le projet a été revu à la hausse en cours d'examen
- Une demande parallèle avait été posée à la Fondation des petits frères des Pauvres, le Fonds a assuré la totalité des deux demandes en accord avec la Fondation.

8 autres ont obtenu moins que la somme souhaitée : il s'agissait soit d'une seconde demande, soit d'une demande trop élevée.

### Annulation

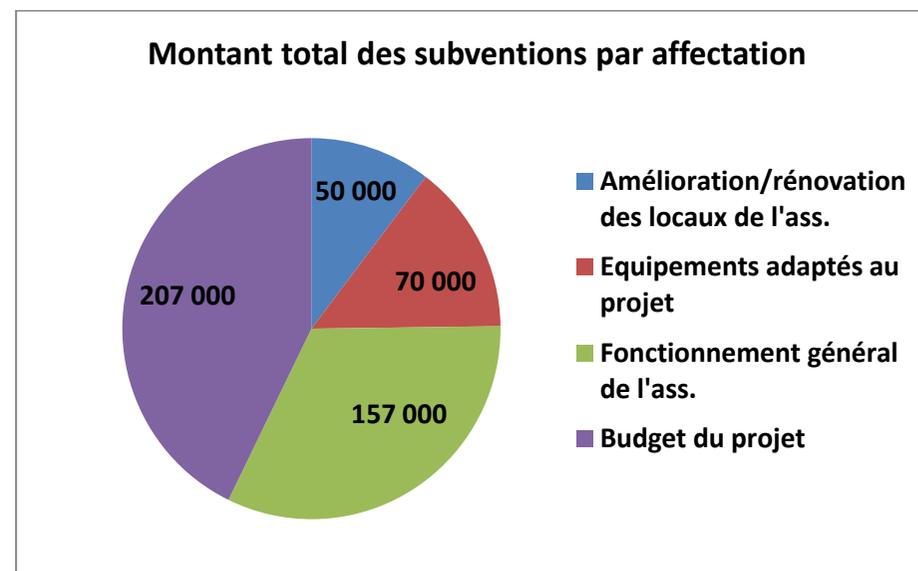
Initialement retenue pour 6 000€, cette subvention a été annulée par la suite

| Association                      | Ville  | N° projet | Date du CA | Raison de l'annulation   |
|----------------------------------|--------|-----------|------------|--|
| Tandem, un parrain pour l'emploi | Rennes | 2019/026  | 20/02/2020 | 30/09/2020. « Notre association rencontre actuellement quelques difficultés. En effet, nous sommes en cruel manque de bénévoles et n'avons plus de salarié depuis cet été. Sans salarié.e, nous avons fait le choix de cesser l'activité de parrainage et les temps collectifs associés. Nous sommes donc actuellement en train de réfléchir à la suite que l'on va pouvoir donner à l'association.<br>Dans ce contexte incertain, nous préférons (à regret) renoncer à la subvention que vous nous allouez. » |

Les soutiens apportés se caractérisent ainsi :

| Affectation subvention                       | Montant total des subventions | Nombre de projets | Moyenne |
|--|-------------------------------|-------------------|---------|
| Amélioration/rénovation des locaux de l'ass. | 50 000                        | 1                 | 50 000  |
| Equipements adaptés au projet                | 70 000                        | 4                 | 17 500  |
| Fonctionnement général de l'ass.             | 157 000                       | 6                 | 26 167  |
| Budget du projet                             | 207 000                       | 12                | 17 250  |
|  | <b>484 000</b>                | <b>23</b>         | 21 043  |

Certaines associations ont été autorisées à « distraire » de menues sommes, soit du budget de fonctionnement du projet soutenu, soit de leur budget général, ceci afin des réaliser de petits investissements.

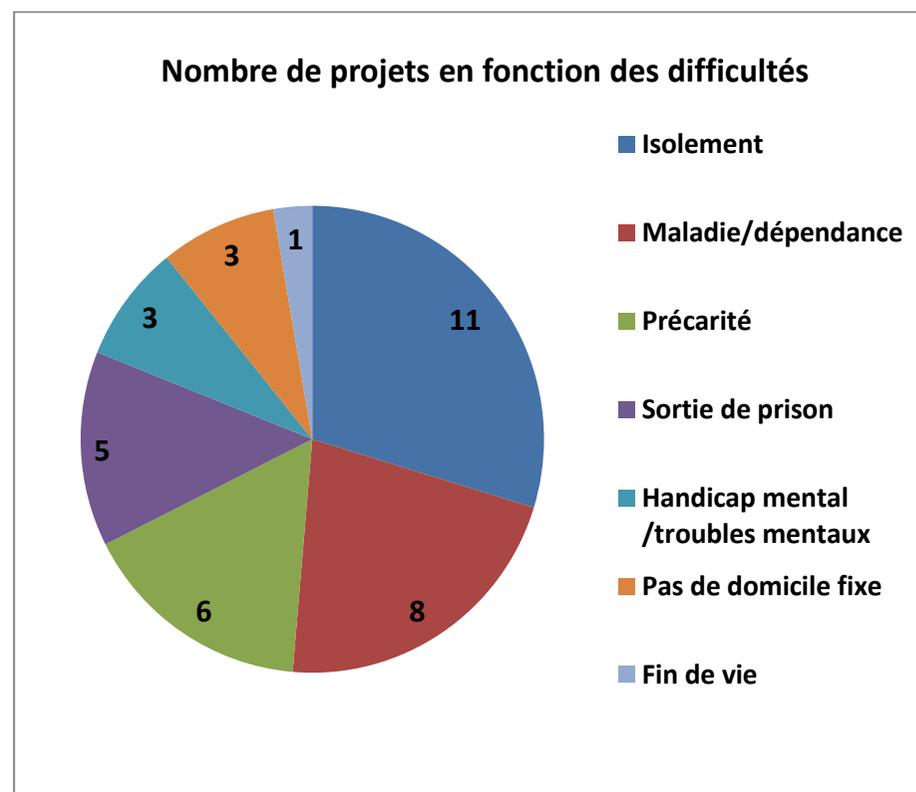


On note que les associations nous sollicitent en majorité :

- pour des projets précis (12 en fonctionnement du projet, 4 en équipements liés au projet)),
- soit pour leur fonctionnement général (6)

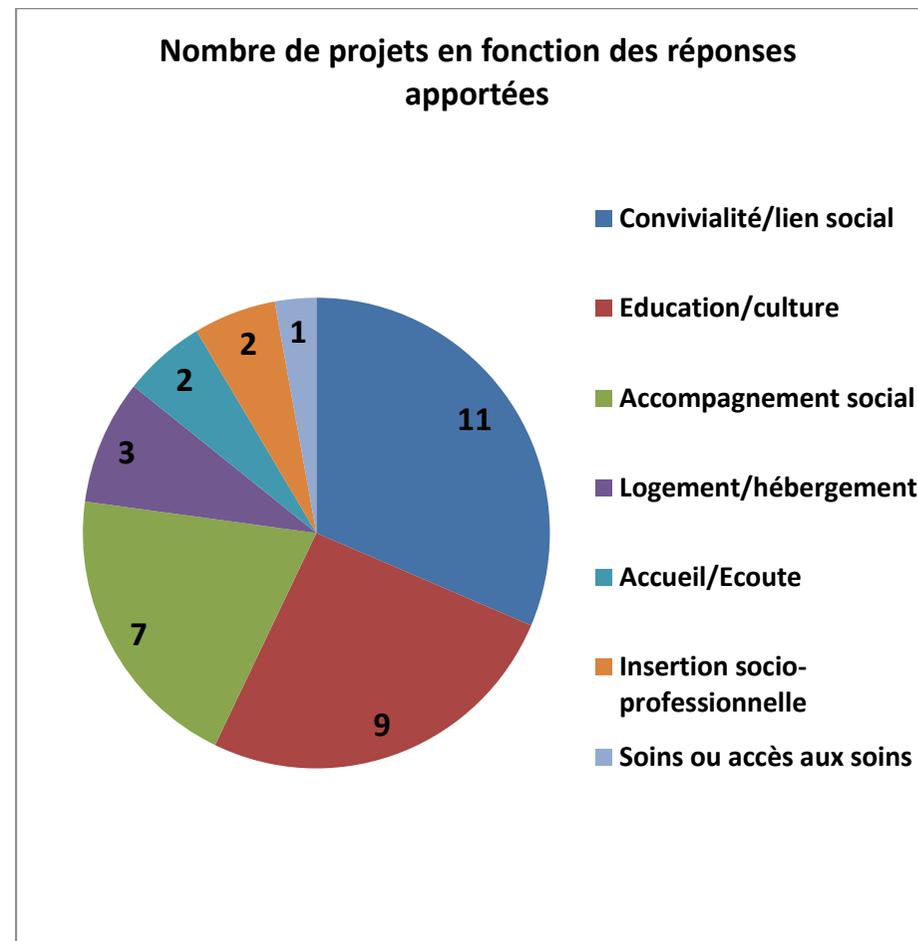
En ce qui concerne **les difficultés rencontrées par les bénéficiaires**, nous avons choisi de prendre en compte la totalité des difficultés rencontrées telles qu'elles étaient exprimées dans les dossiers. Certains projets étant donc qualifiés par plusieurs termes, le nombre indiqué est supérieur au nombre de dossiers retenus.

| Difficultés rencontrées par les bénéficiaires | Nombre de projets |
|---|-------------------|
| Isolement                                     | 11                |
| Maladie/dépendance                            | 8                 |
| Précarité                                     | 6                 |
| Sortie de prison                              | 5                 |
| Handicap mental /troubles mentaux             | 3                 |
| Pas de domicile fixe                          | 3                 |
| Fin de vie                                    | 1                 |
|   | (37)              |



De même en ce qui concerne **le type de réponses apportées par les associations aux bénéficiaires**, nous avons pris en compte la totalité des réponses apportées. Ce nombre est supérieur au nombre de dossiers retenus : de nombreux projets proposent plusieurs types de réponses.

| Type de réponses apportées      | Nombre de projets |
|---------------------------------|-------------------|
| Convivialité/lién social        | 11                |
| Education/culture               | 9                 |
| Accompagnement social           | 7                 |
| Logement/hébergement            | 3                 |
| Accueil/Ecoute                  | 2                 |
| Insertion socio-professionnelle | 2                 |
| Soins ou accès aux soins        | 1                 |
|                                 | (35)              |



**Pour l'ensemble de ces projets retenus en 2020, pour un montant total d'engagements de 484 000 €**, les associations ont fourni au Fonds les justificatifs qui lui ont permis de verser pendant l'exercice courant la somme de 196 000 €, le solde à verser selon le calendrier établi par convention dans chaque dossier et au fur et à mesure de l'arrivée des documents justificatifs demandés.

Pour les projets retenus au cours des exercices précédents (voir les rapports d'activités antérieurs), le Fonds a versé pendant l'année 143 500 €, au fur et à mesure que les documents demandés arrivaient ou que les conditions étaient satisfaites.

Ceci porte le total des paiements effectués en 2020 à 339 500 €.

|  |                |
|--|----------------|
| Paiements 2020 réalisés concernant les subventions décidées en 2020        | 196 000        |
| Paiements 2020 réalisés concernant les subventions décidées antérieurement | 143 500        |
| <b>Total des paiements effectués en 2019</b>                               | <b>339 500</b> |

## FONDS DÉDIÉS ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

### FONDS DEDIES

Certains des dons qui nous sont consentis sont assortis d'une charge, nous imposant d'affecter les fonds remis à telle région ou à telle zone géographique.

D'année en année, nous avons ainsi reçu des fonds concernant les régions ou zones suivantes :

Le Chesnay et sa région (Yvelines)

Hauts de France

Région Ouest (*épuisé fin 2020*)

Rennes (Secteur de)

Saint Germain en Laye

Strasbourg et région Est

Tours et sa région

A noter que certains fonds dédiés ont été épuisés lors des exercices précédents.

Deux associations ont présenté un projet développé :

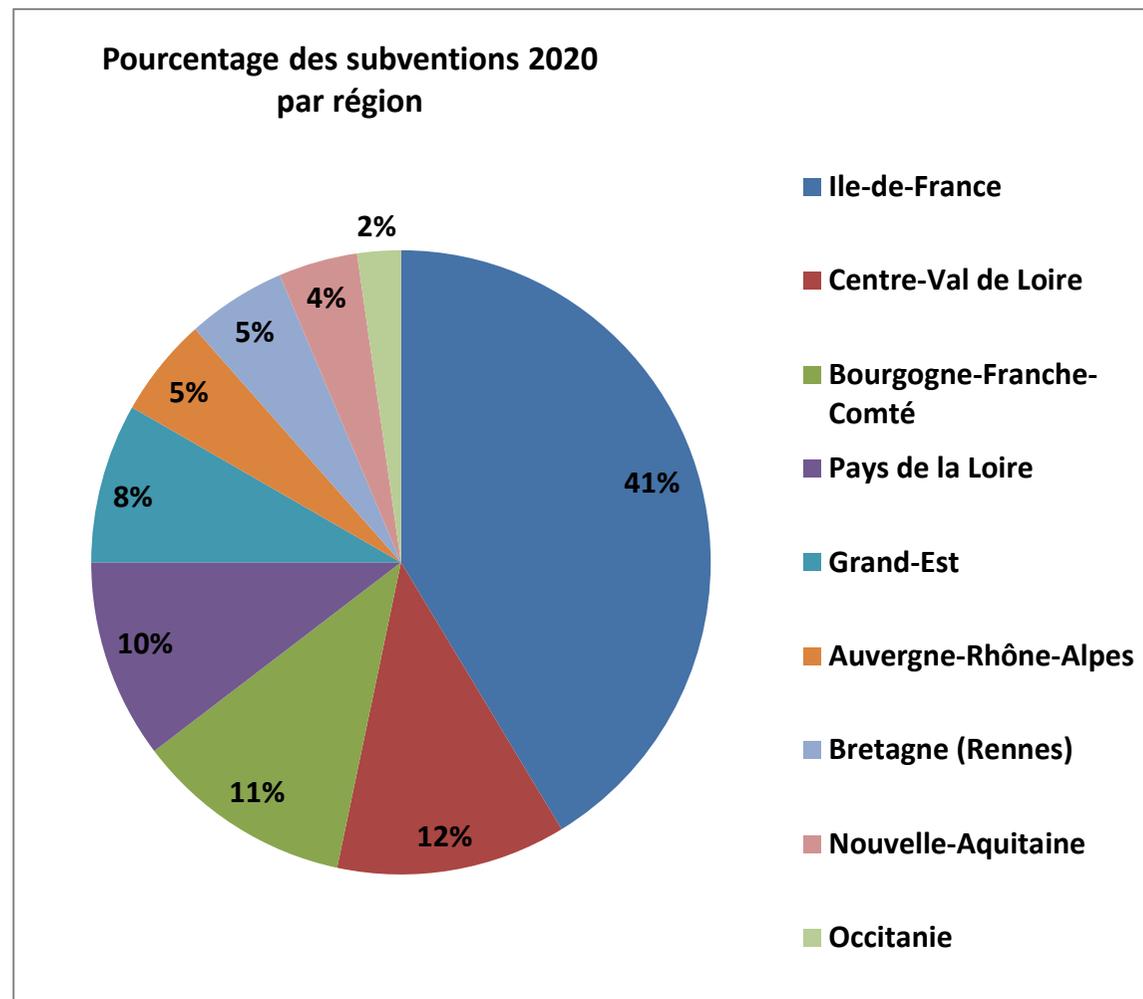
- pour l'un, pour partie dans les Hauts de France et pour partie sur Rennes,
- pour l'autre, pour partie dans les Hauts de France et pour partie dans la Région Est.

| 2020                                   | Régions avec fonds dédiés | Régions sans fonds dédiés | Total          |
|--|---------------------------|---------------------------|----------------|
| <b>Nombre d'associations soutenues</b> | 13                        | 10                        | <b>23</b>      |
| <b>Total engagé</b>                    | 253 000                   | 231 000                   | <b>484 000</b> |

| Fonds dédié<br>Lieu où se déroule le projet                             | Montant accordé | Nombre d'associations concernées |
|---|-----------------|----------------------------------|
| Grand-Est (Strasbourg et région Est)                                    | 40 000          | 2                                |
| Région Ouest  | 40 000          | 1                                |
| Rennes (Secteur de)   | 50 000          | 1                                |
| Tours et sa région  | 58 000          | 5                                |
| Le Chesnay et sa région (Yvelines)                                      | 20 000          | 2                                |
| Plusieurs régions concernées<br>(Hauts de France, région Ouest, Rennes) | 45 000          | 2                                |
| <b>Sous total Fonds dédiés</b>  | <b>253 000</b>  | <b>13</b>                        |
| <b>Autres régions sans fonds dédiés</b>                                 | <b>231 000</b>  | <b>10</b>                        |
| <b>Ensemble</b>   | <b>484 000</b>  | <b>23</b>                        |

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

| Origine géographique de l'association | Nbre d'engts | Total des montants accordés |
|---------------------------------------|--------------|-----------------------------|
| Ile-de-France                         | 8            | 200 000                     |
| Centre-Val de Loire                   | 5            | 58 000                      |
| Bourgogne-Franche-Comté               | 2            | 55 000                      |
| Pays de la Loire                      | 1            | 50 000                      |
| Grand-Est                             | 2            | 40 000                      |
| Auvergne-Rhône-Alpes                  | 2            | 25 000                      |
| Bretagne (Rennes)                     | 1            | 25 000                      |
| Nouvelle-Aquitaine                    | 1            | 20 000                      |
| Occitanie                             | 1            | 11 000                      |
| Corse                                 | 0            | 0                           |
| Hauts-de-France                       | 0            | 0                           |
| Normandie                             | 0            | 0                           |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur            | 0            | 0                           |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>23</b>    | <b>484 000</b>              |



En montants comme en nombre de subventions accordées, l'Ile-de-France est encore la région la plus représentée (8 associations soutenues pour 207 500 € en 2019).

## UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

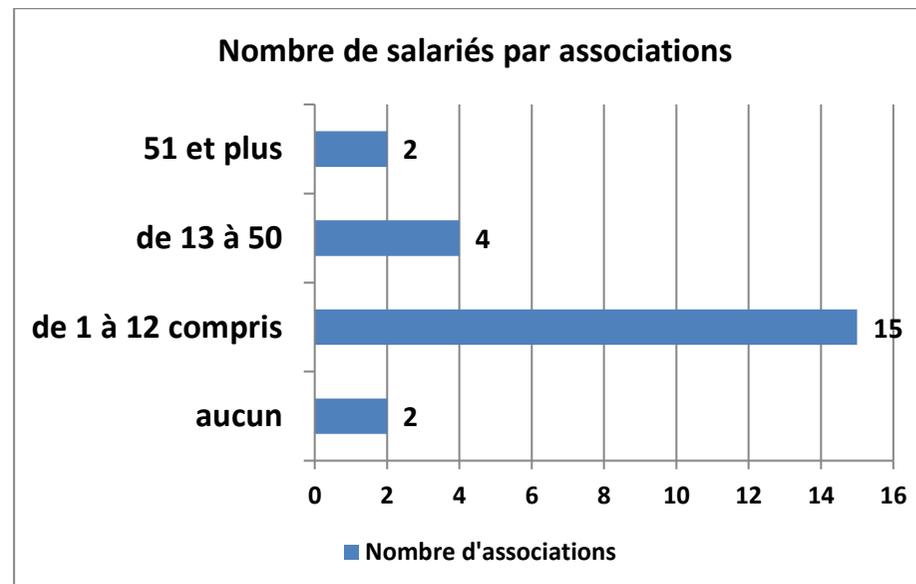
Les 23 associations soutenues sont, en majorité, des associations de taille modeste :

En ce qui concerne les salariés :

- 2 associations (9%) n'ont pas de salarié
- 15 associations (65% d'entre elles) ont de 1 à 12 salariés
- 4 associations (17%) ont de 13 à 50 salariés
- 2 associations (9%) ont plus de 50 salariés (respectivement 68 et 350 salariés).

*(Les données en Equivalent Temps Plein sont peu fiables et n'ont pas été étudiées)*

Au total, les associations soutenues ont déclaré avoir 622 salariés  
(540 en 2019)

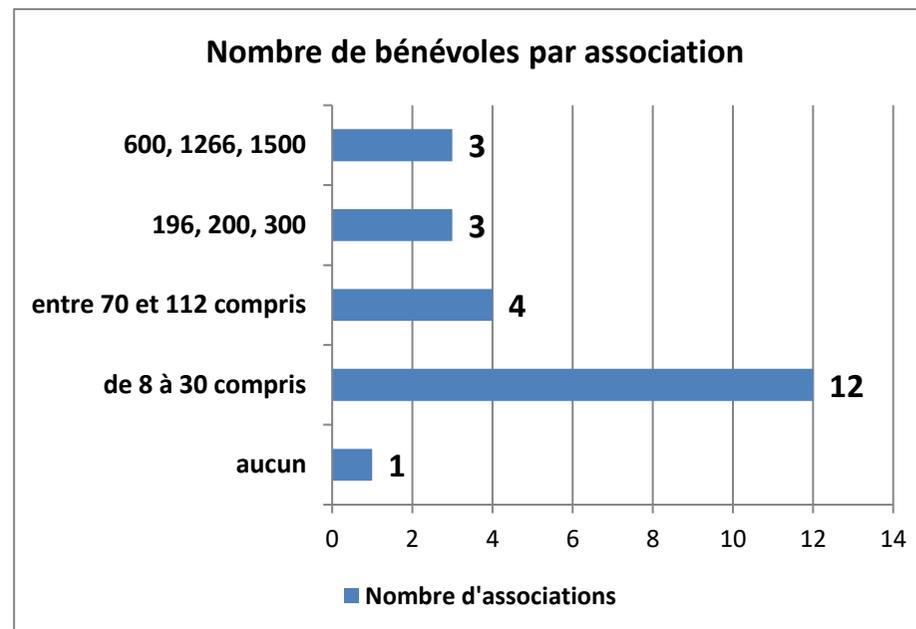


### Toutes ont recours à l'appui de bénévoles.

- 1 association nous a indiqué n'avoir aucun bénévole,
- 8 associations nous indiquent avoir de 8 à 20 bénévoles,
- 4 encore de 25 à 30,
- 4 de 70 à 112,
- 3 affichent 196, 200 et 300 bénévoles,
- 3 enfin nous indiquent 600 bénévoles et plus (600, 1266, 1500)

*(Les données en ETP, très incomplètes, sont très peu fiables et n'ont pas été étudiées)*

Au total, les associations soutenues ont déclaré avoir recours à 4655 bénévoles.



## **La recherche de dons auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue parmi les associations soutenues**

Si les associations soutenues ont toutes recours à la recherche de fonds auprès des pouvoirs publics ou auprès de mécènes privés (fondations, fonds de dotation, fondations d'entreprise, etc.), la recherche auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue : presque la moitié n'ont que des donateurs occasionnels.

- 6 associations seulement déclarent n'avoir aucun donateur,
- 4 ont de 1 à 20 donateurs,
- 10 dernières ont entre 80 et 700 donateurs,
- Seules 3 d'entre elles, implantées à l'échelon national disent avoir plus de 1 000 donateurs.

## **Vie associative et adhésions**

Toutes les associations soutenues produisent un rapport d'activité annuel.

1 association nous a déclaré n'avoir aucun adhérent (mais c'est une association créée fin 2019)

15 en ont moins de 100,

3 entre 1000 et 150,

4 au-delà de 300 (respectivement 348, 510, 571, et 812 adhérents.

Notons que ce sont les mieux placées en termes de donateurs.

## Associations dont les dossiers ont été refusés en 2020

| Association                       | Ville        | Projet   | Date du CA | Raisons du refus   |
|-----------------------------------|--------------|----------|------------|--|
| GCSMS Paris, les aînés d'abord    | Paris        | 2019/028 | 20/02      | Dans la mesure où les petits frères des Pauvres sont partie prenante à la constitution du GCSMS Paris les aînés d'abord, le Fonds Transmission et Fraternité ne pouvait pas soutenir ce projet.  |
| Vers un réseau d'achats en commun | Villeurbanne | 2020/005 | 03/04      | Dossier intéressant, promouvant les circuits courts, mais problématique au niveau comptable et financier.  |
| Gefluc Marseille                  | Marseille    | 2020/017 | 1/07       | Le CA a prononcé un refus, compte tenu du montant important dont l'association dispose en report à nouveau.  |
| La Maison de Nicodème             | Nantes       | 2020/018 | 1/07       | Tout en saluant les qualités du projet, le Fonds n'a pas pu répondre favorablement à la demande de l'association, compte tenu de l'ampleur de l'investissement lié à l'opération immobilière, et des moyens du Fonds.                            |
| Eternal Network                   | Tours        | 2020/024 | 13/10      | Le Conseil a estimé que les personnes bénéficiaires de ce projet ne faisaient pas partie des personnes âgées, ou autres personnes handicapées, malades ou en fin de vie auxquelles le Fonds Transmission et Fraternité s'adresse statutairement. |

## RESSOURCES

Au cours de l'année 2020, le Fonds Transmission et Fraternité a reçu 403 379.65 €  
(359 720,01 € en 2019)

Ces ressources provenaient de l'Association des petits frères des Pauvres et de trois assurances vie.

Parmi ces ressources, aucune d'entre elles ne précisait le souhait d'une affectation des subventions dans une quelconque région.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Les orientations générales

Le Conseil s'est particulièrement intéressé aux projets s'adressant aux personnes âgées, malades ou en fin de vie, tout en acceptant des projets plus divers (personnes en situation d'isolement, de précarité ou de pauvreté, projets relevant de la lutte contre l'exclusion). Il est rappelé par ailleurs que le Fonds retient exclusivement des projets qui se déroulent en France, et ne finance pas d'études fondamentales ou appliquées.

### Le retour d'informations sur les projets

À la suite du travail d'évaluation réalisé les années précédentes, nous avons mis en place une nouvelle méthodologie destinée à améliorer les retours d'information sur les projets soutenus.

Jusqu'en 2016, les « comptes rendus d'utilisation des fonds » que nous recevions des associations ayant reçu la totalité de leur subvention étaient en effet très hétérogènes, certaines associations nous adressant une note de quelques pages, d'autres leur rapport d'activité complet ....

Les dispositions mises en place dès janvier 2017 sont maintenant systématiquement appliquées.

La trame de « Compte-rendu d'utilisation des fonds » est désormais personnalisée (en rappelant les objectifs initiaux recherchés) et adressée à chaque association dans les un à deux mois qui précèdent la date prévue par convention. Les associations saisissent en ligne les réponses aux questions posées.

Cette trame est disponible en annexe.

Nous attendions 18 comptes rendus en 2020, mais nous ne les avons pas tous reçus, certains projets ayant pris du retard.

**Liste des 16 associations ayant retourné courant 2020  
le compte-rendu d'utilisation des fonds selon la trame fournie**

| <b>Association</b>   | <b>N° projet</b> |
|--|------------------|
| Centre Babel   | 2016/028         |
| Espoir Alsace Bossue   | 2016/030         |
| Solidarités Nouvelles pour le Logement                       | 2017/049         |
| Personnes hospitalisées âgées réadaptation écoute et soutien | 2018/022         |
| Association Rennaise des Centres- Sociaux                    | 2018/033         |
| Genepi   | 2018/037         |
| Association Home Protestant                                  | 2018/039         |
| La visite des clowns   | 2019/001         |
| Les Spectacles Sans Gravité - L'Aéronef                      | 2019/002         |
| Visitatio  | 2019/004         |
| Les Etablissements Bollec                                    | 2019/009         |
| Rivage   | 2019/011         |
| Compagnie Mises en Scène                                     | 2019/013         |
| Centre Ressource Saint-Avoid                                 | 2019/014         |
| Doubles Résonances   | 2019/019         |
| Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer                              | 2019/022         |

## COMMUNICATION

Le site [www.fransmissionfraternité.org](http://www.fransmissionfraternité.org) permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du fonds.

- Les orientations et éléments d'appréciation des projets sont détaillés dans la rubrique « Nous solliciter », et sont accompagnés de documents d'aide à la création d'un dossier ;
- Chaque association soutenue voit son projet exposé dans un court article, dans la rubrique « Associations soutenues ».

Les associations y trouvent donc toutes les informations utiles et y déposent leurs demandes de subvention en ligne.

Hormis les entretiens (en face à face ou au téléphone) avec les associations, l'essentiel des échanges se fait par courriels, reçus et traités en 2020 comme les années précédentes, par le Secrétariat général.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.

En 2019, nous avons été confrontés, à la rentrée de septembre, à des incidents techniques suffisamment gênants, voire dangereux, pour que nous prévoyions pour 2020, lors du Conseil du 11 décembre, d'engager une révision complète tant technique qu'esthétique, de notre site et de son extranet.

### **Refonte complète de l'extranet**

En 2020, une refonte complète du dispositif digital a donc été engagée pour répondre aux attentes et proposer un webdesign et une ergonomie exploitant les récentes évolutions du web, avec un soin particulier sur l'expérience utilisateur, les interfaces et boutons d'actions. Au passage bien sûr certaines fonctionnalités ont été repensées et les "patches" effectués au fil du temps transformés en modules web natifs, le tout avec des versions récentes et à jour des outils utilisés.

Comme pour tout chantier de refonte de site internet, d'intranet ou d'extranet, la problématique de récupération et de ré-intégration des contenus était un point essentiel. Mis à part la ré-indexation de quelques contenus, toutes les données ont été reprises dans le nouvel extranet.

L'ensemble de ce travail a été réalisé par l'agence web rennaise Versio, le suivi attentif du développement et le contrôle des modules mis en place effectués par la Secrétaire Générale pendant le premier confinement (mars-avril). Le 24 avril, tout était prêt pour la reprise des données, et le site a été mis en service le 5 mai.

### **Enfin un logo**

Notre logo a été gracieusement créé par Françoise Pomella ([pomella.f@gmail.com](mailto:pomella.f@gmail.com)) au même moment.

**ORGANISATION PRATIQUE****Le bénévolat**

La plus grande partie des travaux est assurée bénévolement par les membres du Conseil.

En heures de travail, non compris les déplacements

| Thèmes  | Secrétaire | Président | Trésorier | Autres membres du CA | Total 2020 (heures) |
|---|------------|-----------|-----------|----------------------|---------------------|
| <b>Administration –<br/>Secrétariat général -<br/>Administration<br/>courante du site</b>           | 121        | 0         | 36        | 5                    | <b>162</b>          |
| <b>Conseils<br/>d'administration<br/>(préparation, tenue,<br/>suivi des décisions)</b>              | 47         | 20        | 16        | 34                   | <b>117</b>          |
| <b>Dossiers (examens,<br/>visites, conventions,<br/>suivi des subventions<br/>et des paiements)</b> | 65         | 16        | 8         | 61                   | <b>150</b>          |
| <b>Site (mise en place du<br/>nouveau site,<br/>contrôles de<br/>garantie)</b>                      | 155        | 0         | 0         | 3                    | <b>158</b>          |
| <b>Total</b>  | <b>388</b> | <b>36</b> | <b>60</b> | <b>103</b>           | <b>587</b>          |

**Les autres apports**

Une permanence administrative est assurée par une société extérieure (permanence sur les mails, contrôle de la bonne constitution des dossiers arrivés, etc.) en lien au moins bihebdomadaire avec la Secrétaire générale.

Il a été fait appel, en fin d'année, à de l'intérim pour le classement des dossiers « papier ».

## ELÉMENTS FINANCIERS 2020

---

Le compte de résultat fait apparaître un montant de produits d'exploitation s'élevant à 363 152€ et correspond à la consommation de la dotation consommable pour 243 510 € et l'utilisation des fonds reportés pour 119 642 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 363.702 € et elles correspondent :

- aux subventions versées courant l'exercice 2020 pour 339.500 €,
- les autres achats et charges externes pour 19.082 €
- et les dotations aux amortissements pour 5 120 €.

Les revenus financiers constatés en 2020 sont à hauteur de 550 € net d'impôts et couvrent une partie des frais de fonctionnement.

Le total du bilan au 31/12/2020 s'élève à 1.531.482 € et il se compose :

A l'actif :

Les disponibilités s'élèvent à 1.505.882 €.

Au passif :

La dotation consommable s'élève à 1.259.127 €

Les Fonds reportés liés aux legs et donations s'élèvent à 260.904 €. Il s'agit des legs fléchés reçus et non consommés sur l'exercice :

- Tours : 59.680 €
- Saint Germain en Laye : 3.500 €
- Strasbourg et la région est : 113.039 €
- Secteur de Rennes : 56.034 €
- Secteur du Chesnay : 124 €
- Secteur Hauts de France : 28.526 €

Les dettes sont de 11.451 €, dont 11.278 € de dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Telle est, en résumé, l'activité du Fonds de dotation Transmission et Fraternité pour l'exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

### ARRÊTÉ ET APPROBATION DES COMPTES 2020

Les comptes 2020 font apparaître un résultat 0 €.

Après rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2020, le Conseil d'administration approuve les comptes en l'état.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE  
au 01/01/2020**

|                        | <b>Nom</b> | <b>Prénom</b> | <b>Fonction</b> |
|------------------------|------------|---------------|-----------------|
| <b>Administrateurs</b> | PASCAL     | Frédéric      | Président       |
|                        | DELMOTTE   | Laurence      | Secrétaire      |
|                        | ALIBAY     | Christian     | Trésorier       |
|                        | GUICHARD   | Sylvie        | Administratrice |
|                        | CALVO      | Martine       | Administratrice |
|                        |            |               |                 |

|   |                      |          |
|---|----------------------|----------|
| <b>Représentant<br/>Les petits frères des Pauvres</b> | LE PELLEY<br>FONTENY | Philippe |
|---|----------------------|----------|

|                                 |                               |  |
|---------------------------------|-------------------------------|--|
| <b>Commissariat aux Comptes</b> | Cabinet Jégard et<br>associés |  |
|---------------------------------|-------------------------------|--|

**Elaboration et rédaction du présent rapport : Laurence Delmotte**

## ANNEXE 1 - LE RETOUR D'INFORMATIONS

Document personnalisé adressé 1 à 2 mois avant la date limite de remise du compte-rendu

### FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011  
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

#### Compte-rendu d'utilisation des fonds

#### Association : Dossier 201x/0x

Nous vous rappelons ici les résultats que vous nous indiquez vouloir atteindre lors de la présentation de votre projet/dossier.

<<Quels résultats en attendez-vous ?>>

1. **Avez-vous été amenés à faire** évoluer ou à modifier ces objectifs ?

Si oui, en quoi et pourquoi ?

2. Au regard des résultats initialement attendus et des éventuelles évolutions, **où en êtes-vous aujourd'hui ? En quoi ces résultats ont-ils été atteints ?**

3. **Pouvez-vous chiffrer ou** quantifier certains de ces résultats ?

4. **Quels écarts avez-vous constatés**, positifs ou non ? De quelle manière ces écarts s'expliquent-ils ?

5. **Si vous deviez noter** l'atteinte de vos objectifs selon l'échelle proposée ci-dessous, quel item choisiriez-vous ? Veuillez entourer l'item correspondant à votre appréciation

| Échelle proposée   | Item |
|--|------|
| Résultats atteints voire dépassés  | 1    |
| Résultats presque totalement atteints, les écarts sont marginaux                   | 2    |
| Résultats partiellement atteints, (écarts significatifs ou résultats non durables) | 3    |
| Résultats très partiellement atteints ou très éphémères                            | 4    |
| Aucun résultat visé n'est atteint  | 5    |

6. **En ce qui concerne les effets sur les personnes** auxquelles votre association se consacre :

- Percevez-vous des effets (positifs ou non) de l'action soutenue sur les personnes auxquelles elle s'adresse ? (par exemple : effets ponctuels ou plus durables, effets immédiats ou différés, effets directs et indirects, effets prévisibles ou imprévisibles...)
- Avez-vous remarqué des effets de l'action au-delà des personnes auxquelles elle s'adresse en priorité ? (par exemple : sur leur entourage, sur les personnels salariés ou bénévoles...)

7. **Avez-vous d'autres éléments à nous apporter ?**